

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°25 Arrêté déterminant le nombre d'inscriptions au tableau d'avancement du personnel de la 'Trésorerie pour 1937.

n°25

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 novembre 1936

Numéro JO
n° 480 du 30/11/1936

Date du numéro
30 novembre 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 août 1921 relatif à l'organisation générale du personnel des trésoreries coloniales

Vu les besoins du service et la proposition du trésorier-payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1*, — Le nombre des inscriptions au tableau d'avancement qui, conformément à l'article 23 du décret du 6 août 1921 susvisé, peuvent être faites, pour l'année 1937, dans les grades ou classes du cadre du personnel des trésoreries coloniales en service à la Côte française des Somalis, est fixé comme suit : Pour le grade de commis principal de 3° classe. Nombre :

Un. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

A. ANNET.